**A qui profite la politique agricole commune ?**

[Antoine de Ravignan](https://www.alternatives-economiques.fr/users/antoine-de-ravignan) 27/02/2020

La renégociation en cours du budget européen pour la période 2021-2027 s’annonce peu généreuse pour la politique agricole commune qui, déjà, ne profite guère aux agriculteurs français et encore moins à l’agroécologie.

*« La PAC ne peut pas être la variable d’ajustement du Brexit »*, a déclaré Emmanuel Macron lors de sa visite au Salon de l’agriculture, le 22 février. C’est pourtant ce qui est en train de se produire avec la renégociation en cours du budget européen pour la période 2021-2027. Lors du sommet européen extraordinaire du 20 au 21 février, les chiffres sur la table tournaient autour de 330 milliards d’euros pour l’agriculture des 27 (sur sept ans). C’est beaucoup moins que la proposition de la Commission de juin 2018 (365 milliards), elle-même en recul par rapport au précédent [cadre budgétaire pluriannuel](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2018/625148/EPRS_IDA%282018%29625148_FR.pdf)[[1]](#footnote-2). Plus que le Brexit, cette baisse traduit la volonté des Etats-membres d’accroître les dépenses de l’Union européenne (UE) dans d’autres domaines (défense, immigration, énergie) mais non leur contribution (1 % de leur revenu national brut).

**Les agriculteurs profitent peu de la PAC**

Ils justifient sans le dire la baisse des aides à l’agriculture par celle du nombre de paysans. En France, les exploitations professionnelles sont passées de 540 000 à 293 000 entre 1988 et 2018. Le mouvement se poursuit, avec deux installations pour trois départs. Mais le fait que le gros des aides PAC soit versé en fonction de la taille des exploitations aggrave cette situation au lieu de la corriger. [Plus elles sont grandes et plus elles touchent](https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/farming/facts-and-figures/performance-agricultural-policy/studies-and-reports/policy-analyses-and-briefs_en).

Dans leur majorité cependant, [les agriculteurs profitent peu de ce système](https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/DOS201/Dossier2020-1_CCAN_Janvier2020v3.pdf). En France, en moyenne, après versement des aides (32 400 euros par exploitation en 2018), leur revenu disponible (après paiement de leurs charges) était de 30 000 euros par an (par actif à temps plein non salarié), avec de fortes dispersions : la moitié gagne moins de 21 000 euros et un quart moins de 7 500.

Outre une minorité de la profession, les subventions de la PAC bénéficient à l’amont et à l’aval. En amont, en soutenant l’activité agricole, elles assurent un débouché aux marchands de pesticides et d’engrais. En aval, elles permettent de fournir une production bon marché, ce dont profitent les consommateurs et, plus encore, l’industrie alimentaire.

**Une agroécologie trop peu aidée**

Quant à ces biens publics que sont l’environnement et la santé, ce sont plutôt des perdants. Les critères écologiques exigés pour toucher les aides directes de la PAC (dites du premier pilier) sont trop peu contraignants. Quant aux incitations financières pour se tourner vers les bonnes pratiques, comme l’agriculture biologique ou l’élevage à l’herbe (les fonds dits du second pilier), elles sont très insuffisantes pour massifier les conversions à l’agroécologie. En France, ces aides du second pilier représentent 1,4 milliard d’euros par an en moyenne sur 2014-2020, sur une enveloppe totale de 9 milliards par an.

La politique européenne négociée à 27 n’est pas seule en cause. Les Etats membres disposent individuellement de marges de manœuvre importantes dans les modalités d’allocation des aides de l’UE et même dans la fixation de leur volume (puisque les aides du second pilier sont cofinancées par les budgets nationaux). Ces latitudes seront encore plus importantes demain. A partir de la nouvelle période budgétaire qui s’ouvre, les Etats membres vont devoir définir leurs propres plans d’action et moyens pour atteindre des objectifs généraux fixés au niveau communautaire. C’est l’objet du [débat public](https://impactons.debatpublic.fr/) sur la politique agricole de la France, ouvert le dimanche 23 février sous l’égide de la Commission nationale du débat public (CNDP) et qui s’achèvera dans trois mois. Il va être difficile, désormais, de dire : *« C’est la faute de Bruxelles. »*

1. La proposition de 2018 représentait une baisse estimée à 15 % à périmètre égal (27 pays) et hors inflation. [↑](#footnote-ref-2)